



LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°31 - JUILLET 2018

Le mot du Maire

La polémique de la cantine scolaire a fait couler beaucoup d'encre et suscité beaucoup de commentaires pas toujours bien informés. Alors revenons une fois pour toutes sur les faits. Les familles concernées par le non-paiement des factures avaient par le passé reçu des lettres de rappel qui étaient restées sans effet. Un audit des impayés a alors été fait avant les vacances de printemps suivi d'un courrier en recommandé dans lequel il était précisé que, faute de règlement avant la fin des vacances et sur présentation d'un justificatif en mairie, l'enfant ne serait plus accepté à la cantine à partir du 14 mai ; ce qui est stipulé noir sur blanc dans le règlement remis à chaque famille en début d'année scolaire. Force a été de constater que certaines familles ont continué de jouer l'ignorance plutôt que de s'acquitter de leurs dettes. Si difficultés il y avait, ma porte était ouverte et beaucoup l'ont fait. Il était donc temps de stopper l'hémorragie face à cette situation et d'être respectueux des familles qui payent leurs factures en temps et en heure et qui, quelquefois, ont moins de revenus que les indécents, et des administrés de Saint Père qui voient leurs impôts servir à régler le déficit. Je rappelle que la cantine n'est pas un service obligatoire. 3 euros le repas cuisiné sur place avec des produits frais, peu de cantine peuvent se permettre ce luxe. Je pourrais m'épancher sur le sujet bien longtemps mais à quoi bon.

Quant aux familles concernées qui ont cru bon de m'adresser un courrier de reproches en me demandant s'il serait utopique que je présente des excuses à leurs enfants, ne serait-il pas plus juste que ce soit aux parents de présenter des excuses à leurs enfants pour les avoir mis dans cette situation en leur expliquant pourquoi ? A méditer. Je vous souhaite de bonnes vacances.

Avec tout mon dévouement.
Patrick Foulon

L'édito

Ohé du Bateau

Les bénévoles qui ont entrepris la construction d'un bateau dans la commune ne nous ont pas menés en bateau, ni monté un bateau c'est bien une réalité. Le chantier est désormais bien construit (derrière le restaurant scolaire) et le bois pour la construction de ce fûtreau est bien arrivé. Oui je parle de fûtreau car c'est ainsi que se nomme l'embarcation qu'ils se sont promis de réaliser. À les voir s'activer les mardis et jeudis matin on peut juger qu'ils sont « à fond de cale » pour tenir le planning. Ils aimeraient que ce bateau soit mis à l'eau en juin 2019 et navigue jusqu'à Orléans en septembre 2019. Grâce à ce beau projet le « port » de Saint Père va revivre un peu, puisque c'est à cet endroit qu'il sera amarré. Nous sommes fiers de nos « Brasse Bouillon » et nous leurs souhaitons Bon Vent.

Sommaire

- Page 1 :** Le mot du Maire - L'édito - Pluies diluviennes le 5 juillet 2018
- Page 2 :** L'école municipale V. Meunier (CDD et spectacle)
- Page 3 :** Les Brasse Bouillon
- Page 4 et 5 :** Retour sur les derniers événements
- Page 6 :** « Saint Père d'antan »
- Page 7 :** Événements à venir - Agenda - Quizz
- Page 8 :** C.R. du conseil municipal - Informations pont SNCF - Recettes faciles écologiques.



De l'eau de l'eau mais à Saint Père le 05 juillet ce **fut trop !**





Cette année, nous avons travaillé sur les thèmes de l'Environnement et de la Loire. Dans toute l'école, nous avons étudié l'environnement pour savoir comment on peut respecter la nature, éviter le plus possible les pollutions, le réchauffement climatique et penser à l'avenir de la planète. Avec toutes les classes, nous avons organisé un jardin, trié nos déchets, pesé le papier jeté, fait attention à notre nourriture et au gaspillage, travaillé avec le SICTOM et organisé des élevages. Les petits ont, en plus, travaillé avec le magasin Villaverde pour planter des végétaux qui se mangent. Les CE1 ont fait un projet poney. On a aussi appris à fabriquer du papier recyclé.

La classe de CP a organisé une classe de découverte vélo d'une semaine avec la maison de Loire de Jargeau. Ils ont travaillé avec Florian sur la nature, les animaux et les végétaux de la Loire. Ils ont visité le musée de la marine de Loire et fait une balade sur l'eau avec les passeurs de Loire. Ils ont campé à Jargeau et à Châteauneuf et ont roulé presque 35 km !

Avec les classes de CE2, CM1 et CM2, nous avons



travaillé sur l'environnement durable et sur l'empreinte écologique. Nous avons étudié et planté des tomates avec Jacques, participé au forum de l'environnement à Sully, parlé de la planète avec Richard et ses lycéens et aussi participé à un projet météo et visité le centre de tri des déchets départemental de Saran. Ensuite, nous avons établi un parcours vélo le long de la Loire pour relier les maisons de Loire de Belleville, Saint Mathurin, Montlouis, Blois, Saint Dye, Jargeau... Nous avons pédalé près de 350 kilomètres à vélo, fait des ateliers sur l'énergie à la centrale de Dampierre et de Belleville, et travaillé sur la Loire avec Julien, Florian, Célia, Niounka, Charlotte... Nous avons aussi visité le musée des champignons, le château de Gennes, l'aquarium de Tournaine, fait une promenade d'observation sur la Loire à La Méritrée, vu le château de la belle au bois dormant...

Nous avons appris beaucoup de choses et c'était très intéressant !



Spectacle de fin d'année

Vendredi 29 juin à la salle Blareau





Construction d'un fûtreau de Loire

L'AMS, au travers de sa nouvelle section batellerie, Les Brasse Bouillon est porteuse d'un projet associatif et éducatif de construction d'un fûtreau, bateau bois traditionnel de Loire. Les Brasse Bouillon marinières de Saint-Père sur Loire tiennent à remercier l'ensemble des partenaires qui ont permis l'ouverture officielle du chantier de construction le 5 juillet 2018.

Grace à l'équipe pédagogique de l'école Victor Meunier, les élèves Moussaillons Brasse Bouillon continueront de suivre la construction du fûtreau durant l'année scolaire 2018 / 2019. Les marinière(s) Brasse Bouillon seront heureux de vous accueillir sur le chantier, il suffit de suivre les pancartes et de regarder la position du drapeau situé dans la cour de l'école. Drapeau en haut : ils sont au boulot, drapeau en bas : ils ne sont pas là.

Et cet été, pour vos moments conviviaux, vous pourrez consommer, avec modération, La Saint-Péroise, cuvée Les Brasse Bouillon, bière blonde brassée par l'ADAPEI d'Amilly Les Papillons Blancs du Loiret. Elle est en vente exclusive et désintéressée au profit du projet chez nos partenaires locaux : à Saint Père : La Ferme du Murget, le camping Le jardin de Sully, Super U, à Sully : le P'tit Marché, le bar La Navigue.



Mai 2018 : Montage de la structure



7 juin 2018 :
Mise en place de la bâche sur la structure.



Mai 2018 : test en charge du banc de montage avec Les Moussaillons Brasse Bouillon !



14 juin 2018: Installation du plancher, de l'aire de stockage du bois, des supports de la sole,...



28 juin 2018 :
Arrivée du bois de construction du fûtreau

Retour sur quelques évènements

Vide greniers, foire artisanale et expositions



Avec ses expositions de Solex et de motos, le vide greniers du mois d'avril a connu un vif succès. Par un temps très agréable, les badauds ont pu flâner dans les rues de la commune pour le premier vide greniers de l'année, le prochain aura lieu le **23 septembre**.



Championnat de France cycliste du clergé



Le 1er mai s'est déroulée, dans notre commune, une compétition quelque peu atypique mais ô combien sympathique. Le 19ème championnat de France cycliste du clergé a réuni énormément de monde pendant 2 jours avec une ambiance très bon enfant.

Tous les bénévoles ont mis tout leur cœur pour que tout se passe correctement et on peut sans problème leur confirmer qu'ils ont réussi, MERCI à eux encore une fois. Tous les participants, les spectateurs, les officiels et tous les autres acteurs de cette manifestation ont considéré que cette édition 2018 était un bon cru.



Défilé du 8 mai



François Mitterrand fait en 1981 du 8 mai un jour férié.

Depuis cette date, la commémoration revêt à nouveau un caractère officiel à l'échelle nationale.

Son rituel est en grande partie emprunté à celui du 11 novembre et Saint Père ne déroge pas à cette règle.



Retour sur quelques évènements (suite)



Fête du village : « La St Pierre »



Bien que le programme de la Saint Pierre ait été raccourci, l'ambiance n'en a pas souffert bien au contraire ; il a été fort agréable de voir près de 200 convives se restaurer (repas très bien organisé par Saint Père En Fête) dans le cadre magnifique qu'est le vieux bourg. Pour commencer les personnes présentes ont partagé un apéritif servi et offert par la mairie, et après le repas ont pu assister aux brandons et un superbe feu d'artifice avant de finir la soirée en dansant jusqu'à 1h30 du matin.

BRAVO et **MERCI ENCORE** à tous les bénévoles pour cette soirée de la Saint Pierre.



Assemblée générale « Du fil en aiguille »

Les 31 adhérents au club du fil en aiguille, qui ont organisé leur assemblée générale le 26 juin, commencent à s'inquiéter de l'étroitesse des locaux de la maison de l'Amitié pour faire face à leur succès.

Les cours ont lieu dorénavant le mardi toute la journée, et toutes ces petites mains coupent, bâtissent et cousent

dans une ambiance très chaleureuse et agréable.



Suite de l'histoire du dernier marinier de Loire : un Saint Pérois monsieur Auguste LEGER raconté par monsieur Louis MARTIN. Ce récit, en épisodes, nous amènera tout doucement vers la mise à l'eau de ce bateau dans le port de Saint Père.

Les souvenirs d'un vieux batelier (suite)

De Neuvy à Orléans, les principales escales se faisaient à Gien, la Ronce, Ouzouer, Sully, Bouteille, Saint-Benoît, Sigloy, Châteauneuf, Jargeau, Saint-Denis, Sandillon et Orléans.

Les " Ports " de certaines de nos petites villes présentaient une activité et une animation que nous avons peine, aujourd'hui, à imaginer. Tout un monde de petites gens vivait de la " Marine ".

Vers le milieu du XVIII^e siècle, le seul faubourg St Germain, de Sully-sur-Loire – quartier du Vieux Port ou " port au bois " – possédait 39 mariniers professionnels. " Les anciens cabarets de marine – écrivait un des biographes d'Auguste Mahaut – les bouchons des ports... gardent le souvenir d'épaisses tabagies, de coups de langues éclatants, de conversations salées, poivrées même, au cours des bordées interminables. "

Reprenant et continuant les vieilles traditions de la communauté des marchands fréquentant la rivière de la Loire, les bateliers Léger achevaient et revendaient, pour leur propre compte, la poterie importée de Neuvy-sur-Loire. Le barème des prix était établi d'après la contenance des pots. La " Pinte " contenait un litre ; la " pinte et demie " un litre et demi : " l'assorti ", deux litres ; " le batard " trois litres ; le " commun " quatre litres ; la maille, sept litres, etc...

Dans la plupart des cas, les vendeurs remettaient gratuitement, à l'acheteur, quatre " pots " ou autres récipients en plus, par cent.

D'après notre ancien marinier, un chargement de 35 tonnes de poterie représentait à l'époque, une valeur marchande de 5 à 6.000 Frs.

La " vie à bord ", si dure et rude qu'elle fut, ne manquait pas d'attraits. Tout l'imprévu, toute la variété, la poésie, tout le dramatique aussi des voyages, formaient le lot habituel des nautonniers. Maintes fois, le Père Auguste nous a décrit le spectacle plein d'émouvante grandeur qu'offraient à ses yeux, au mois de Mai, les processions des Rogations déroulant au petit jour, leur pacifique cortège sur les bois fleuris de la Loire.

Et puis, si " charbonnier est maître chez soi " batelier l'était plus encore. Son indépendance était totale. En dehors des lois du fleuve et des règlements de la navigation, il n'avait d'autres obligations contraintes et relations que celles qu'il voulait bien imposer. Nomades, au fond, les mariniers de la Loire pouvaient revendiquer le titre de noblesse que Raoul Toscan leur décerna un jour : " Seigneurs, sur l'eaux nous sommes. "

En dehors du service, la vie se passait à bord, dans la cabane ou carrée qui servait, à la fois, de cuisine, de salle à manger, et de chambre à coucher. Chambre à coucher rudimentaire, avec de la paille comme matelas et le " gariot " en guise de

couverture et de couvre-pieds. Lorsque la bise était trop forte ou le froid trop pénétrant, on calfeutrait les planches disjointes de la cabane avec du papier.

Comme chaussures " uniformément des souliers ". Comme vêtements ; pantalon, chemise et la " salopette verte " (notre " bleu " d'aujourd'hui).

La nourriture était saine et substantielle ? Du poisson mais plus fréquemment de la viande servie généralement hachée, en forme de " boulettes ". Des légumes et des fromages de chèvre. Le soir, soupe en hiver, " trempée au vin " en été. Le vin était ailleurs, le commensal inséparable. On l'achetait au départ ou en cours de route, sur nos " coteaux ligériens. La provision de viande était faite pour plusieurs jours. On la suspendait dehors même en été, exposée en plein soleil ; il paraît qu'elle se conservait et s'attendrissait ainsi admirablement.

Il en était de même pendant la saison des aloses qui, pêchées, étaient aussitôt vidées, découpées et séchées au soleil.

Gros mangeurs, buveurs réputés (la bouteille de mare et le verre " d'arquebuse " ne leur faisait point peur, nés mariniers étaient également de grands fumeurs. Contrairement à l'opinion courante, ils ne fumaient pas la pipe (sauf cas exceptionnel), pas plus qu'ils ne prisaient ou " chiquaient ". C'étaient les cigares, petits et gros qui avaient leurs prédilections.

Un " bachet " petit bateau de huit mètres – suivait attaché par un filin à la " salambarde ". On l'utilisait pour les réparations urgentes, en cours de route, les abordages, la pêche et surtout pour la toilette de l'équipage.

Suivant une vieille coutume, chaque marinier portait un sobriquet. S'il n'a connu le nom de " grand courlis " que par oui-dire le Père Auguste - " Gusse " comme on l'appelait, fréquenta Auguste Mahaut " le grand marinier de la Loire ", les " Nicots ", " Maître Jean Millon ", " Patient ", " Poncet ", " Grosse-George ", de Neuvy ; les " Raboin " et " Fortepogne ", de Briare ; le " Grand-Blond " de Combleux etc.. etc...



Carte du cours de la rivière de Loire, première moitié du XVIIIe



Installation de la banderole afin qu'elle soit plus visible entre le rond point et le pont.

St Père sur Loire
Dimanche 23 Sept. 2018

VIDE GRENIERS

Réservé aux particuliers - Emplacement donné au fur et à mesure des arrivées



De 7h à 18h à proximité de la salle polyvalente
Buvette - restauration

14-18 CENTENAIRE
L'armistice de 1918, signé le 11 novembre à 5 h 15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale, la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne. Nous célébrerons le 100ème anniversaire de cet évènement cette année, nous pensons qu'il serait bon que la commune soit décorée et que l'on puisse paviser les couleurs de la France dans nos rues. Nous vous solliciterons sans doute, commencez à y penser nous y reviendrons plus en détails dans le Petit Saint Pérois du mois de septembre.



Le 18 novembre aura lieu la fête des classes 8. Si vous êtes nés une année se terminant par 8 et que vous n'avez pas reçu de premier courrier vous invitant à une réunion de préparation, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie, nous ferons le nécessaire pour réparer cet oubli. Vous pourrez ainsi assister à cet évènement désormais bien connu des saint-pérois.

Agenda

| | | |
|--------------------|----------------------|------------------------|
| 08, 15, 29 Juillet | La Guinguette | Guinguettes |
| 05, 15 Aout | La Guinguette | Guinguettes |
| 07 Septembre | Amicale de St Père | Assemblée générale |
| 23 Septembre | St Père en Fête | Vide greniers |
| 05 Octobre | St Père en Fête | Assemblée générale |
| 07 Octobre | A.M.S. et S.P.E.F. | Potirando |
| 10 novembre | Joie, Forme et Santé | Assemblée générale |
| 11 novembre | Mairie | Centenaire armistice |
| 18 novembre | Mairie | Fête des classes « 8 » |



À la découverte de St Père



Réponse du PSP 30 :
Echelle de crue sur le mur de soutènement de la cale. (port de Saint-Père)

Qu'indiquent tous ces fanions ?



Réponse dans le prochain numéro



Le conseil municipal du 23/11/2017 :

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Après avoir débattu sur les orientations générales du PADD, le Conseil Municipal vote, à la majorité, l'accord de principe et choisit de placer le PLU sous les dispositions du Code de l'urbanisme en vigueur depuis le 01/01/2016.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA SECURISATION DE L'ACCES AU GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve le projet de sécurisation de l'accès au groupe scolaire dans la Rue du Docteur Ségelle, prend acte de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SARL INCA et autorise le Maire à solliciter des subventions.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE AU LIEUDIT LE MOULIN

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un poteau incendie au lieudit le Moulin, prend acte de l'attribution du marché à la SUEZ et autorise le Maire à solliciter une subvention.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE LA BONNEE

Etant donné qu'il n'est pas certain que la Commune de SAINT PERE SUR LOIRE possède un pouvoir délibérant, le Conseil Municipal s'abstient de donner un avis sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bonnée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. FOULON informe l'assemblée que, dans le cadre du transfert de la bibliothèque à la Communauté de Communes du Val de Sully au 01/01/2018, Madame Sandrine TURPIN est transférée au sein de l'EPCI pour la totalité de ses heures sans mise à disposition.
- Il remercie chaleureusement M. CLOUTIER pour le temps qu'il a passé à réparer les décorations de Noël afin d'éviter des dépenses d'équipement supplémentaires.
- Il présente ensuite au Conseil un projet d'aménagement de la façade de la mairie à un moindre coût.
- Il ajoute qu'il travaille avec la Ville de SULLY SUR LOIRE à l'organisation d'une commémoration commune pour le 11/11/2018.
- Il rappelle ensuite la préparation du Championnat de France cycliste des ecclésiastiques qui aura lieu le 1er mai prochain.



Le conseil municipal du 21/02/2018 :

TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le transfert de droit du personnel de la bibliothèque à la Communauté de Communes du Val de Sully au 1er janvier 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, la Région Centre-Val de Loire pour soutenir financièrement la dernière tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public réalisé en 2017.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il est acté de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du débat complémentaire relatif aux orientations générales du PADD, dans le cadre de la révision du PLU.

La réunion publique du PLU aura lieu le 7 mars prochain à 18 h 30 à la salle polyvalente.

Un Commissaire enquêteur assurera une permanence dans le cadre de l'enquête publique du PPRI le 19 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2018

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la modification du tableau des effectifs au 1er mars 2018.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSE-EP AU 01/04/2018

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 12 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION), d'instaurer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et le Complément Indemnitaire.

DEMANDE DE CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE « ZERO PHYTO »

Le Conseil Municipal désigne les membres de la Commission "Zéro Phyto".

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017

Le Conseil Municipal prend acte des marchés publics conclus en 2017.

ORGANISATION DU BANQUET DES ANCIENS DU 4 MARS 2018

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché à la SARL AVEZARD proposant un menu à 27,50 € / convive et confirme les décisions du Comité Consultatif d'Action Sociale, à savoir :

- les conjoints n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans, ainsi que les membres du CCAS et du Conseil Municipal seront les bienvenus mais devront participer aux frais du repas ;
- les personnes qui n'auront pas assisté au repas ne bénéficieront pas d'un colis ;
- un colis sera offert aux personnes hospitalisées.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture de courrier de remerciements.

Monsieur le Maire remercie, au nom du CCAS, M. et Mme LE MAT pour leur don.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les inscriptions au restaurant scolaire se font désormais mensuellement et précise que les menus sont établis par une diététicienne.
- La SNCF projette de dématérialiser la ligne ferroviaire des Bordes à Aubigny sur Nère et la Région de créer une voie douce.
- Monsieur le Maire fait part des incidences survenues au cours d'une réunion du SICTOM.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de rejet par le Tribunal Administratif d'Orléans de notre requête relative au reversement de la TASCOM.
- Monsieur BERRUE relate le compte rendu de l'exercice nucléaire organisé en décembre dernier et évoqué lors de la réunion de la CLI.



Le mardi 26 juin a eu lieu en mairie la dernière réunion de travail concernant le passage du **pont S.N.C.F.** en voie cyclable et piétonne. Les travaux doivent commencer en octobre et la livraison est prévue pour la période estivale 2019.



Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84
saintperesurloire@wanadoo.fr
www.saintperesurloire.fr



Vous trouverez sur le site Internet de la Mairie de St Père sur Loire des documents vous permettant de réaliser des recettes faciles pour des dés-herbants écologiques et d'autres recettes pour fabriquer des nettoyants « faits maison ». Ils sont également disponibles en Mairie.